



Bureau de la Métropole du Grand Paris

Réunion du lundi 10 avril 2017

Compte-rendu

Sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER,

ETAIENT PRESENTS : André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Michel LEPRETRE, Laurent LAFON, Georges SIFFREDI, Eric CESARI, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Vice-Président(e)s, Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, Carine PETIT, Denis BADRE, Valérie MAYER-BLIMONT, Richard DELL'AGNOLA et Christian DUPUY, Conseiller(e)s métropolitain(e)s délégué(e)s.

ETAIENT REPRESENTES : Gilles CARREZ (représenté par Patrick OLLIER), Manuel AESCHLIMANN (représenté par Eric CESARI), Laurent RIVOIRE (représenté par André SANTINI), Olivier KLEIN (représenté par Carine PETIT), Vice-Présidents, Frédérique CALANDRA (représentée par Daniel GUIRAUD), Rapporteuse spéciale

ETAIENT ABSENTS : Anne HIDALGO, Philippe DALLIER, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Luc CARVOUNAS, Séverine MAROUN, Sylvain BERRIOS, Vice-Président(e)s, Claude GOASGUEN, Questeur et William DELANNOY, Conseiller métropolitain délégué.

* * *

La séance a été ouverte par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9h10.

Le bureau s'est réuni en format délibératif : Madame Carine PETIT a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité.

❖ AFFAIRES GENERALES

1) Approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public Expo France 2025

Le 16 janvier 2017, par la délibération BM2017/01/16/01, le Bureau de la Métropole a adopté à l'unanimité l'adhésion de la MGP au GIP Expo France 2025, décidé la participation de la Métropole au capital du GIP à hauteur de 10% du capital initial de 4 millions d'euros, soit 400 000€, et approuvé le projet de convention constitutive de celui-ci.

Or, le projet de convention constitutive adopté initialement a été modifié sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne la gouvernance initialement adoptée, nécessitant une nouvelle délibération.

La Convention constitutive du GIP Expo France 2025 modifiée **est adoptée à l'unanimité des membres du bureau.**

❖ FINANCES

2) Octroi de subventions au titre du dispositif « Métropole roule propre ! »

Daniel GUIRAUD, Vice-Président en charge de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale et du Développement des réseaux énergétiques indique que la métropole du Grand Paris a reçu 11 dossiers de demande de subvention au titre de ce dispositif. Il est proposé de retenir 4 dossiers, d'un montant de un montant total de 19 487,54 €, de valider sous réserve 5 autres dossiers et de refuser 2 dossiers.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

3) Octroi de subventions au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

A la date du 6 mars, les financements alloués au titre du FIM s'élevaient à 14 477 916 €.

54 dossiers complets ont été réceptionnés et instruits depuis le dernier comité d'examen concernant des projets relevant essentiellement de la thématique transition écologique. Ceux-ci ont été transmis à l'ADEME qui les a analysés techniquement. La notation a permis d'éclairer le Comité d'examen dans ses propositions de soutien aux projets.

Le Comité d'examen, réuni le 3 avril dernier, propose au Bureau métropolitain de subventionner 26 projets, pour un montant total de 3 179 000 € répartis comme suit :

- Protection de l'environnement et du cadre de vie : 24 projets pour 2 579 000 €
- Aménagement : 1 dossier pour 300 000 €
- Développement économique : 1 dossier pour 300 000 €

Patrick OLLIER précise que l'administration de la Métropole est à la disposition des communes afin de les aider à déposer un dossier de candidature.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

4) Octroi d'une subvention de 20 000€ au comité d'organisation français du championnat du monde de hockey sur glace 2017

Une convention d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et le Comité d'Organisation français du Championnat du Monde 2017, assortie d'une subvention de 20 000€ (vingt mille euros), en vue de l'organisation du 81e championnat du monde de hockey sur glace à Paris, du 5 au 21 mai 2017 à l'Accor Hôtels Arena a été proposée.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

5) Vœu du Bureau de la métropole du Grand Paris relatif au soutien de la candidature de Villejuif pour accueillir l'Agence européenne du médicament

Suite à la demande de Madame Geneviève FIORASO, Ancienne ministre, Présidente du Comité interministériel en charge de l'examen des 8 villes candidates en France pour la relocalisation de l'Agence européenne du médicament, la Métropole du Grand Paris s'est pleinement mobilisée en faveur de la candidature de Villejuif pour accueillir l'Agence européenne du médicament.

En effet, le site de Villejuif présente toutes les qualités requises s'agissant de la qualité de vie des agents de l'AEM (offre éducative et universitaire internationale, offre d'accueil petite enfance, offre de soins, offre immobilière et offre culturelle) et en particulier un haut niveau de dessertes et de connexion avec le reste du territoire national, francilien et métropolitain grâce à la future gare Villejuif – Gustave Roussy, véritable hub du Grand Paris.

Un **vœu de soutien** à la candidature du site de Villejuif pour accueillir l'Agence européenne du médicament a été **adopté à l'unanimité par le bureau** en vue de l'audition qui s'est tenue au Ministère de la Santé le 12 avril 2017.

* *

*

La partie délibérative de la séance du Bureau de la Métropole du Grand Paris s'achève à 9h30.